



## RÈGLEMENT DU TRAIL DE LA VALLEE DU DRUGEON

Dimanche 03 septembre 2017 Ë La Rivière-Drugeon

### RÈGLEMENT

#### INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : la participation aux courses, un classement des coureurs, le lot souvenir du Trail, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours, services de secours, les navettes de transfert.

Compétitions ouvertes à toute personne, homme et femme, âgé de plus de 18 ans, licenciée ou non.

Suivant l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire n°45 ; datant du 19/11/2008, de la FFA, les licences de la FF Triathlon sont admises. Les autres participants doivent fournir un certificat médical ou sa photocopie, de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quelque soit le sport ne sera pas accepté. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte. Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les randonnées.

Les inscriptions seront closes dès que le quota de 500 coureurs aura été atteint pour l'ensemble des courses.

#### PARCOURS

Les parcours sont entièrement balisés. Il est demandé de ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours par respect de la nature.

L'organisation se réserve le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de pâturage ou exploitation forestière.

**Individuel :**

Le coureur effectue les circuits complets de 26 km ou 16 km en semi-autonomie.

**La patrouille :**

Elle se fait à 2. Le premier relayeur récupère son coéquipier le long du parcours : points de ramassages au col République pour le 16 et à Vaux pour le 26 km. Après le ramassage, l'équipe doit courir ensemble jusqu'à la fin du parcours. Les coureurs doivent passer la ligne d'arrivée ensemble pour être classés. Le chrono est déclenché sur le passage du 2ème coureur.

**Challenge Procompta / Doubs terre de trail**

Le trail 16 km individuel compte pour le challenge Procompta / Doubs terre de trail (individuel H-D)  
Info et règlement challenge Procompta sur le site Doubs terre de trail : [www.doubsterredetrail.fr](http://www.doubsterredetrail.fr)

**Challenge Trail Jura Tour**

Le trail 26 km individuel compte pour le challenge Trail Jura Tour (H-D)  
Info et règlement challenge Trail Jura Tour sur le site Trail Jura Tour : [www.teamtrailjura.fr](http://www.teamtrailjura.fr)

**Challenge JC VITTEVER**, récompense la 1ère équipe mixte du 16 km patrouille. Ce challenge est remis en jeu tous les ans, et est acquis à l'équipe qui le gagne 2 années de suite.

## **Transport**

L'organisation met en place un service de navettes gratuites pour le transfert des coureurs aux points de départ des patrouilles.

Départ 9h15 : transport à Vaux du 2<sup>ème</sup> patrouilleur du 26 km patrouille.

Départ 10h02: transport à La République du 2<sup>ème</sup> patrouilleur du 16 km patrouille.

Inscription sur place pour les transport.

## **Ravitaillements**

La course se déroule en semi-autonomie. Il est prévu deux ravitaillements sur la totalité du parcours.  
Exigences : l'utilisation d'une réserve d'eau est obligatoire.

## **Elimination**

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, etc.). Le concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à un organisateur qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée. Des barrières horaires sont déterminées le jour de la course. Des contrôles seront effectués le long du parcours.

## **Retrait des dossards**

Il se fait le dimanche 03 septembre à partir de 7h du matin à La Rivière-Drugeon. (Maison du temps libre).

Le dossard devra être entièrement visible. 15 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

## **Garde d'enfants**

Garde ponctuelle d'enfants mise en place bénévolement dans le cadre du trail du Drugeon, à l'intention exclusive des familles dont les parents sont inscrits (ou bénévoles) à l'une des courses.

- Lieu : Maison du temps libre La Rivière-Drugeon
- Age : 4 à 12 ans - 16 enfants maxi

Les enfants peuvent être déposés entre 8h30 et 10h00, et récupérés au + tard à 12h ou dès son arrivée de la course.

Pas de repas prévu à midi pour les enfants.

- Chaque famille doit impérativement : remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire simplifiée, et signer et accepter le règlement relatif à la garde d'enfants (voir site du trail).

## **Repas**

Le repas coureur (prix : 6 euros par coureur). L'inscription au repas est ouverte à toute personne souhaitant déjeuner en compagnie des coureurs (tarif repas seul ou réservation le jour de la course : 10 euros).

Repas randonneur compris avec l'inscription, non remboursable si pas pris.

## **Classements & récompenses**

Cadeau coureur aux 400 premiers inscrits

Dotation en lots et produits régionaux Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Remises des prix : Elles auront lieu suite aux épreuves du matin puis de l'après-midi

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation. Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

## **Classements et récompenses :**

Les 3 premiers scratch de chaque course sont récompensés.

26 km patrouille : hommes / dames / mixtes

26 km individuels : hommes / dames

16 km patrouille : hommes / dames / mixtes

16 km individuels : hommes / dames

Les 1ers vétérans individuel hommes et dames du 16 km et 26 km

La 1ère équipe parrainage : 1 sénior + 1 cadet(te) du 16 km

**Attention, il n'y aura pas de cumul de récompense**

## **Annulation inscription**

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical **avant le 02 septembre 2017** par mail à :

[traildelavalléedudrugeon@gmail.com](mailto:traildelavalléedudrugeon@gmail.com) .

## **Sécurité et secours**

La sécurité des deux parcours (26 km, 16km) sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire de l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

## **Assurance et responsabilité**

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de Groupama, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

## **Réclamation et jury**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

## **Modification de parcours**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

## **Droit d'Image**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

## **Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

## **La charte du Trail de la vallée du Drugeon**

Respect du milieu et de nos engagements.

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel.
- Utiliser un gobelet réutilisable au ravitaillement pour limiter les déchets plastiques.
- Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée).
- Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.
- Les participants au Trail de la vallée du Drugeon (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Motifs de disqualification : jet au sol de papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, gel énergétique et autres.

L'inscription au Trail vaut acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « développement durable ».